

LE CADRE LEGAL DE LA TRANSACTION APRES LES LOIS MACRON et ALUR



PARTICIPANT(S) :

Professionnels du secteur de l'immobilier.

ORGANISATION :

Durée : 7h soit 5h en distanciel (dont 2h de déontologie) + 2h de travaux intersession

Lieux : Classe virtuelle

INTERVENANT(S) :

Formateur expert en Immobilier.

VALIDATION DE LA FORMATION :

L'intervenant mesurera, tout au long de la formation, l'acquisition des connaissances des participants à travers la mise en place de situation in situ.

Délivrance d'une attestation de formation conforme à la législation en vigueur.

Un support de cours sera remis à chaque participant.

CAMPUS DU LAC

N° SIRET 410 581 102 00010

Code APE-NAF 8542Z

N° Existence 7233 042 4333

Site de Bordeaux

10 rue René Cassin – CS 31996 –

33071 Bordeaux Cedex

Tél. 05 56 79 52 00

campus@formation-lac.com

Site de Libourne

7 Bis rue Max Linder

33504 Libourne Cedex

Tél : 05 57 25 40 40

campus@formation-lac.com

OBJECTIFS

Nature de l'action : Acquisition de compétences et rappel de la législation

- Respecter les principes des lois en vigueur.
- Garantir la sécurité d'une transaction immobilière sur les plans juridique et déontologique.

MÉTHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

Dynamique pédagogique qui favorise l'engagement de chacun dans une vraie réflexion.

L'interactivité sera soutenue par l'alternance d'apports théoriques, d'analyse de pratiques et de partages collectifs des expériences.

CONTENU DU PROGRAMME

LA DEONTOLOGIE ENTOURANT LA PROFESSION D'AGENT IMMOBILIER

- Le code de déontologie
- La responsabilité civile et pénale de l'agent immobilier
- La carte professionnelle

L'ENCADREMENT ET CONTROLE DE L'ACTIVITE DEPUIS LA LOI ALUR

- Les obligations relatives à la rédaction des annonces et à la publicité des biens
- Le dossier de diagnostics immobiliers
- La réforme du droit de préemption urbain
- Le CNTGI

L'ACTIVITE D'INTERMEDIAIRE DE LA TRANSACTION IMMOBILIERE

- Le fonctionnement de l'agence immobilière
- Les mandats
- Les promesses et le droit de rétractation